



La classe « section sportive canoë-kayak » accueille les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} motivés et aptes sur le plan sportif (cf: test de sélection) qui souhaitent poursuivre la pratique du canoë-kayak à la suite de la classe sportive 6^{ème} & 5^{ème}.

Ajoutée aux 3 heures d'EPS obligatoires, cette option, implique 4 heures supplémentaires le mardi et vendredi de 13h00 à 15h00 ou 15h00 à 17h00 exigeant ainsi des élèves de réelles capacités de travail sur le plan scolaire.

Cette option n'est pas cumulable avec certaine option proposé au sein de l'établissement.

Objectifs

- Découvrir et perfectionner l'activité canoë-kayak.
- Permettre aux élèves d'associer au mieux les études et la pratique sportive.
- Offrir l'accès à la compétition dans une structure qualifiée. La participation aux compétitions est vivement souhaitée dans le souci de finaliser la formation.
- Participer à la sélection académique et au championnat de France UNSS.
- Favoriser une pratique sportive polyvalente pour respecter au mieux le développement de l'enfant.
- Initier les élèves à l'éducation à l'environnement.

Contenus: pratique de la course en ligne, kayak-polo, slalom. Préparation physique multisports(développement des qualités physiques, course à pied, piscine, escalade, sports collectifs...) en période hivernale.

Les moyens:

- Matériel du club.
- Encadrement qualifié et d'expérience.

Le transport: les élèves sont transportés, en minibus, du collège au club de canoë kayak.

La sélection: se fait sur la base de performances sportive, motivation et des résultats scolaires évalués le **mercredi 22 mai 2019 de 13h30 à 15h30(à confirmer)** les candidats se présentent librement munis d'une tenue sportive adéquate pour la course à pied la salle et le bateau et des bulletins scolaires de l'année en cours.

Inscription:

1. **Avoir validé les deux tests suivants (à faire passer auprès d'un maître nageur avant la rentrée scolaire):**
 - a. Test de savoir nager 50 m ou attestation sur l'honneur
 - b. Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances et de loisirs(au club).
 - Le collège n'assure pas la passation de ces tests.
 - **La non validation de l'un des deux tests ne permettra pas à l'élève de participer à la classe kayak.**
 - Donner les attestations de réussite aux enseignants d'EPS le premier jour de la rentrée scolaire.
2. **Adhérer au club ECDS Canoë Kayak ainsi qu'à l'association sportive du collège(obligatoire).**
 - Le tarif de l'adhésion licence canoë plus jeune au club Espérance Canoë Decize St Léger des Vignes et l'adhésion à l'association sportive du collège comprenant l'accès aux entraînements du club au stages, à l'association sportive du collège (toutes activités) ainsi qu'aux compétitions.
3. **Remplir la fiche option du dossier d'inscription.**

Une réunion d'information sur la présentation et le fonctionnement de la section sportive canoë-kayak aura lieu(si besoin date à préciser).

Pour des informations complémentaires
prendre contact avec

- Mr RUIZ Santiago. Entraîneur à l' ECDS
au 06 36 59 97 56
- Mr THOUAN David d' EPS
Au 06 04 04 6516
- Collège Maurice Genevoix
- 0580017d@ac-dijon.fr
- <http://col58-genevoix.ac-dijon.fr/>

Le partenaire sportif:

Espérance Canoë Decize St Léger des Vignes
Chemin des Olympiade 58301 Decize Cedex

Téléphone: 03.86.77.12.29

E-mail:

- canoe.club.decize@orange.fr
- santi.ruiz58@laposte.net



Collège Maurice Genevoix
51 route d'Avril sur Loire
58300 Decize
tél.: 03 86 77 07 30



SECTION SPORTIVE CANOE KAYAK

Niveau 4ème & 3ème 2019/2020



***COURSE EN LIGNE**